

La Rochelle, le 24 Juin 2013.

Le Président
Ancien Ministre
Député de la Charente-Maritime

DDDM/DEYC

 Monsieur le Président,

Vous sollicitez mon soutien afin de clarifier la situation des derniers sinistrés de Boyardville ; comme vous, je pense que tous les éléments sont réunis pour que l'Etat prenne une position définitive et autorise les propriétaires à effectuer les travaux de mise en sécurité des habitations non acquises par l'Etat.

Le Département avec sa Mission Littoral s'implique fortement dans la protection de l'ensemble de ses côtes et ouvrages.

La protection des sites de Boyardville et de la Perrotine est inscrite pour un montant de 7 330 000 M€ Hors Taxes, dans le PAPI de l'île d'Oléron, labellisé le 12 juillet 2012.

Sans attendre cette labellisation, le Département, maître d'ouvrage de cette opération, a engagé les études techniques et réglementaires.

Le calendrier en tenant compte des procédures administratives imposées par l'Etat aux travaux, prévoit un démarrage du chantier au mieux en 2015.

Conscient de la longueur des procédures préalables, j'ai rencontré Delphine BATHO, Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, afin de la sensibiliser. Elle a demandé à Christian PITIE et Annick HELIAS d'émettre des propositions concrètes permettant de raccourcir ces délais. Ils doivent très prochainement lui remettre leurs conclusions.

En vous assurant de mon soutien dans votre démarche, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Très cordialement,

Dominique BUSSEREAU

Monsieur Olivier SCHMIT
Président de l'Association de Sauvegarde
du Site de Boyardville
Mairie de Saint-Georges d'Oléron
17190 SAINT GEORGES D'OLERON